Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215601634-20260624-DCM2026062447-DE

Ploërdut
fleur de granit

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 juin 2026

Date d'affichage : 18 juin 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de PLOËRDUT, dûment convoqué, s'est réuni, à l'espace Koëd Noz (suivant arrêté municipal du 22 juin N°00028/2026), sous la présidence de M. Jean Luc GUILLOUX, Maire.

Présents : M. GUILLOUX, Mme VOLA, M. SCRAIGN, Mme PLASSE, M. FOUILLÉ, M. NICOLAS, Mme EZANIC, M. GUILLEMOT, Mme LE MER, M. RÉTY, Mme PLANQUE, Mme ACHARD (arrivée à 19h13 et n'ayant pas pris part au vote des délibérations DCM 2026-06-24-41, DCM 2026-06-24-42, DCM 2026-06-24-43 et DCM 2026-06-24-44), Mme RUYET, M. BROUSSOT, M. ROUDAUT-DESFORGES.

Secrétaire : Monsieur Julien GUILLEMOT

DCM2026-06-24-47 : Désignation d'un délégué à l'accessibilité et à la mobilité

Monsieur le Maire indique que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il appartient à chaque commune de procéder à la désignation d'un référent « accessibilité, mobilité » parmi les membres du Conseil Municipal.
Les missions attribuées à cette commission intercommunale sont :

- Le recensement des établissements accessibles ou en voie d'accessibilité.
- L'inventaire des logements accessibles.
- L'élaboration de propositions de nature à promouvoir et à améliorer l'accessibilité de l'existant.
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public, situés sur le territoire intercommunal et qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée, ainsi que la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.
- Etablir un rapport annuel.

Il est proposé de nommer :

- 1 Référent « accessibilité, mobilité » Titulaire : Monsieur Loïc SCRAIGN
- 1 Référent « accessibilité, mobilité » Suppléant : Madame Christelle PLANQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Désigne Monsieur Loïc SCRAIGN en tant que délégué Titulaire**
- **Désigne Madame Christelle PLANQUE en tant que déléguée suppléante**

Certifié exécutoire

au vu de la transmission en Sous-préfecture le :
Publié ou notifié le :

Le secrétaire
Monsieur Julien GUILLEMOT

Fait et délibéré les jour, mois an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
JL. GUILLOUX

MAIRIE de PLOERDUT * 56 (Morbihan) *